



Projet tutoré Horizeo : Retombées pour le territoire et financement participatif



**Louison Boursier, Nils Elsass, Marie Dézard et
Sacha Dupont**
Master Gouvernance de la transition écologique - Sciences
Po Bordeaux

Introduction

Du 9 septembre 2021 au 9 janvier 2022 s'est tenu le débat public au sujet de l'implantation de la plateforme de production d'énergies renouvelables Horizeo sur le site de Saucats. Cet échange très riche a fait émerger plusieurs problématiques pour le territoire représentant bien les défis de la transition énergétique de grande ampleur représentée par Horizeo. Ceci comprend entre autres l'impact sur la biodiversité, le déboisement, l'ampleur des installations ou l'intégration des citoyens à ce projet.

Le travail présenté dans ce rapport vise à explorer les différents dispositifs permettant de créer des retombées pour le territoire et les riverains du projet. De ce débat a émergé l'idée de mettre en place un dispositif de financement participatif (FP) sur une partie ou la totalité de la plateforme Horizeo afin de créer un apport économique pour le territoire et palier l'impossibilité de proposer un tarif préférentiel sur l'électricité.

L'objectif de ce rapport du groupe de projet tutoré est ainsi de donner des points de repère sur les modalités du financement participatif, identifier de bonnes pratiques en la matière, proposer un dispositif adapté à Horizeo et la manière de communiquer autour de celui-ci.

Au delà de cela, le travail réalisé vise à alimenter la réflexion sur les différentes manières d'intégrer les riverains dans ce projet.

Sommaire

Partie 1	p.5
Point sur le financement participatif au niveau législatif et ses avantages/inconvénients pour les projets ENR	
Partie 2	p.10
Étude des dispositifs de financement participatif sur centrales solaires au sol et grands parcs éoliens	
Partie 3	p.17
Proposition de dispositifs favorisant les retombées pour le territoire du projet Horizeo	
Partie 4	p.25
Stratégie de communication	
Annexe	p.33
Rappel de l'évolution du travail : Pistes d'amélioration, prochaines étapes et commentaires émis à la suite de la présentation du rendu intermédiaire le mercredi 21 juin 2023	
Bibliographie	p.34

Remerciements

Le groupe tient à remercier l'ensemble des personnes nous ayant accompagné de janvier à décembre 2023 pour l'accomplissement de ce projet tutoré : Sébastien Chailleux, pour ses conseils et son accompagnement mais aussi Maud Harribey et Alice Ostinet pour leur disponibilité.

Nous remercions aussi toutes les personnes nous ayant accordé un peu de leur temps pour enrichir notre travail de leur expertise, ces entretiens ont été essentiels pour améliorer notre compréhension des enjeux du sujet.

Partie 1 : Point sur le financement participatif au niveau législatif et ses avantages/inconvénients pour les projets ENR

Dans le cadre du développement d'un dispositif de financement participatif accompagnant le projet Horizéo, il est nécessaire de saisir le contexte réglementaire, juridique et social. Cette première partie vise à établir un état des lieux des éléments de contexte incontournables, tels qu'une définition du financement participatif ainsi que de ses critères de définition, les conditions de labellisation environnementale ou encore les défis d'acceptabilité sociale des projets EnR et plus spécifiquement ceux du projet Horizéo.

Le financement participatif et son cadre réglementaire

- *Qu'est ce que le financement participatif ?*

Le financement participatif est un "échange de fonds entre individus en dehors des circuits financiers institutionnels, afin de financer un projet via une plateforme en ligne". L'intérêt de ce mode de financement est de placer les participants au cœur du processus de décision, en désintermédiant le processus de financement.

Le financement participatif est fortement lié à l'économie locale, car ce mode de fonctionnement désintermédié correspond aux exigences de démocratie participative. En effet, le riverain peut participer au processus de décision d'un projet à travers sa contribution financière. Il est dans ce cas directement en contact avec les autres parties prenantes.

On peut distinguer trois types de financement participatif: le don (reward crowdfunding), le prêt (crowdlending), et l'investissement en titres (crowd equity).

- *Le don (reward crowdfunding)*

Le financement participatif sous forme de don peut présenter ou non des contreparties. Sans contreparties, celui-ci est surnommé donations "coup de coeur". Dans le cas d'une contrepartie, celle-ci peut être sous forme symbolique, par le biais de goodies, ou sous forme d'un accès privilégié à des pré-ventes du produit ou service pour lequel la campagne de financement a été lancée.

Cette forme de financement participatif est intéressante pour les entreprises qui cherchent à tester la popularité de leurs produits et projets, afin de se faire une idée du marché potentiel. Le montant moyen des dons en 2022 est d'environ 22 € pour les contributions non remboursables et 82 € pour les contributions réciproques. Les recouvrements moyens observés sont compris entre 3 000 € et 5 000 €.

- *Le prêt (crowdlending)*

Comme pour le modèle du don, le crowdlending peut être mis en place sans intérêts, avec intérêts ou encore en minibons.

La durée maximale du prêt accordé est de 7 ans. Il peut ou non être rémunéré. Dans ce cas, le taux moyen observé est d'environ 7 %. Le montant est limité à 2 000 EUR par projet pour les projets rémunérés et à 5 000 EUR pour les projets non rémunérés. Le montant moyen observé varie entre 1 000 € et 200 000 € selon le type de prêt.

- *L'investissement en titres (crowd equity)*

L'investissement en titres peut également se présenter sous plusieurs formes: en capital, en obligations ou contre royalties. En capital, le financeur est rémunéré sous forme de dividendes ou de plus-values réalisées lors de la cession des titres. En obligations, sa rémunération prend la forme d'intérêts. Enfin, contre royalties, sa rémunération prend la forme de commissions sur le chiffre d'affaires.

Cette forme sera plus particulièrement utilisée pour financer le développement d'un projet à caractère innovant ou non, ou peu prisé par les investisseurs traditionnels (promotion immobilière, ouverture de succursales, etc.), ou encore pour boucler un tour de table.

Le montant moyen collecté observé oscille entre 40 000 et 500 000 euros en fonction du type d'investissement. Pour fonctionner, les plateformes prennent une commission sur le montant des sommes récoltées allant de 5 à 12 %.

Le label “Financement participatif pour la croissance verte”

En 2015, le label Transition énergétique et écologique pour le climat (TEEC), devenu Greenfin, est créé afin de garantir la qualité verte des fonds d'investissement. À la suite de l'établissement de cette certification, les plateformes de financement participatif ont fait part de leur souhait de bénéficier d'un dispositif similaire. Le ministère de la transition écologique et l'association Financement Participatif France (FPF) ont donc instauré le label de financement participatif pour la croissance verte en septembre 2016.

Afin que des plateformes puissent labelliser des projets de financements participatifs estampillés “croissance verte”, ceux-ci doivent être validés par des plateformes labellisatrices. Ces plateformes obtiennent leur statut grâce à une convention avec le ministère de la transition écologique ainsi qu'avec l'association Financement Participatif France.

Les critères d'obtention de la "labellisation verte" s'orientent autour de trois grands volets, qui sont l'éligibilité du projet, la transparence de l'information, ainsi que la mise en évidence des impacts positifs du projet.

1. L'éligibilité du projet

Ce premier volet contient deux critères réglementaires, détaillés ci-dessous.

- **Critère 1:** L'activité dont relève le projet doit être une activité "verte" au sens de la nomenclature publiée par le ministère de la Transition Écologique. A ce titre, une vérification de la nomenclature permet de confirmer que les projets de centrale photovoltaïque sont qualifiés "d'activité verte".

Activité	Précision	Description
Energie solaire	Centrale solaire photovoltaïque	Développement, construction et exploitation des infrastructures de production d'énergie
	Centrale solaire thermodynamique et centrale solaire thermique	Développement, construction et exploitation des infrastructures de production d'énergie
	Infrastructure et production	Production opérationnelle ou infrastructures de production entièrement dédiées au développement d'énergie solaire
	Transmission	Infrastructures de transmission d'énergie entièrement dédiées aux infrastructures de génération d'électricité de source solaire listées dans la nomenclature

- **Critère 2:** Les objectifs environnementaux recherchés doivent être clairement identifiables et définis. Pour justifier de ses objectifs, le porteur de projet doit fournir divers preuves telles qu'un contrat de partenariat avec une ONGE, un label/certificat, un contrat de revente d'énergie, une facture/devis, une description de la démarche environnementale liée au projet, ou encore la mise en place d'outils de reporting.

2. La transparence de l'information

Le porteur de projet doit être transparent quant aux impacts environnementaux et sociaux du projet. Un espace dédié aux questions des internautes créé par les plateformes doit être garanti. Le porteur de projet doit également faire mention de l'ensemble de ses fournisseurs.

3. La mise en évidence des impacts positifs du projet

Le porteur de projet doit mettre en place un mécanisme de mesure de sa contribution positive à la transition énergétique et écologique. Des indicateurs d'impacts doivent être prévus sur les thématiques de l'eau, de la biodiversité, du changement climatique et de l'économie circulaire.

Suivant le montant total du projet, les conditions peuvent varier:

- Pour les projets de moins de 15.000 €, le porteur de projet doit faire des études d'impact qui prouvent que le projet est neutre pour l'environnement.
- Pour les projets de plus de 15.000 €, le porteur de projet réalise une étude de l'impact de son projet en choisissant une axe d'orientation clé pouvant être sur l'impact sur le changement climatique, sur la gestion de l'eau, l'économie circulaire ou encore la préservation de la biodiversité. Les axes d'orientation sont détaillés ci-dessous.

Le changement climatique: Compatibilité avec les scénarios du GIEC à +2°C, bilan des gaz à effet de serre (GES), émissions de GES évitées selon la méthodologie du GIEC, rendement énergétique, économie d'énergie réalisée par rapport à un scénario de référence.

La gestion de l'eau: Dispositifs de réduction de la consommation d'eau.

L'économie circulaire: Utilisation des ressources, dispositifs de recyclage et de réduction des déchets.

La préservation de la biodiversité: Impact sur la biodiversité par rapport à un scénario de référence, surface préservée de l'artificialisation etc.

Acceptabilité sociale et financement participatif dans les projets EnR

Afin d'encadrer les défis et les conditions de réussite d'un dispositif de financement participatif, au moins cinq grandes dimensions peuvent être prises en compte. Celles-ci sont:

1. L'évaluation individuelle des coûts-bénéfices associés au projet associés à des retombées (justice distributive),
2. L'implication des parties prenantes locales dans le processus décisionnel associé au projet (justice procédurale), sinon la décision peut être vue comme injuste,
3. Le cadre législatif et réglementaire,
4. Le mode et l'origine de propriété des projets,
5. Le contexte local d'implantation et les impacts sur le paysage.

Dans ce cadre, une évaluation du contexte socio-culturel permet d'obtenir une première impression du point de vue des citoyens sur le territoire, qui sont concernés par le projet.

Le financement participatif classique (lending model) est utilisé pour financer des projets dont les citoyens veulent la réalisation. Dans le cas de Saucats, une grande partie des citoyens semble au premier abord défavorable à ce projet, puisqu'ils considèrent que celui-ci ne leur apportera aucune "plus-value". Ils ne sont par conséquent pas intéressés par l'idée de le financer, d'autant plus que l'électricité produite à l'issue du projet ne pourra pas être directement réinjectée dans leurs circuits d'approvisionnement énergétique.

Par conséquent, les premiers enjeux du financement participatif d'Horizeo sont:

1. De communiquer sur les bienfaits du projet,
2. D'inclure les citoyens dans les retombées économiques,
3. Et de réussir à financer un projet cher aux citoyens.

Le financement participatif, depuis sa diffusion, rencontre un succès dans le secteur des ENR, du fait d'un certain nombre d'avantages.

- Facilité d'investissement: possibilité de réduire et partager les risques bancaires et allègement des contraintes pour les petits entrepreneurs,
- Plus d'investisseurs: permet le financement de petits projets, habituellement refusés par les banques,
- Solidarité & implication locale: le phénomène NIMBY ("not in my backyard") peut être dépassé grâce à l'inclusion des citoyens; des modèles innovants de gouvernance (cf. equity model) permettent de réduire l'hostilité de la population locale à un nouveau projet
- Efficacité & Développement: permet de développer et augmenter plus fortement le nombre de projets ENR mis en place, principalement solaires et éoliens.

Au-delà de ces avantages très prometteurs, le financement participatif présente également des "revers de médaille" dans sa mise en oeuvre, qu'il convient de citer. L'expérience pratique a démontré que le pouvoir de négociation de la part des investisseurs est en réalité amoindri, les accords ne pouvant pas être imposés. Le risque de fraude n'est pas négligeable. Le succès repose principalement sur la bonne réputation du projet, sans quoi celui-ci peut perdre en attractivité. De plus, si le développement est trop rapide, le risque peut être amplifié et casser le capital social obtenu. En Chine, 5 357 plateformes de financement participatif se sont effondrées en l'espace de 8 ans, soit 84 % (Crowdfunding and renewable energy development: what does the data say? Appiah-Otoo, Isaac; Song, Na; Acheampong, Alex O.; Yao, Xingyuan).

Statistiquement, une grande majorité des dispositifs de financement participatif est mise en place pour des projets d'énergie solaire (ici 76%, étude de 2016). Le taux de succès est d'environ 96%, celui-ci étant plus élevé lorsque les investisseurs perçoivent une forme de "bonus" (*par exemple*: ce bonus peut être sous forme de remise lorsque l'investissement au début du projet ou sur un temps très long). Si il est prévu que le projet soit peu rentable, des bénéfices pour les territoires locaux sont souvent attendus (ce qui n'est pas valable pour le cas inverse).

Pour Franke et Klausberger, une campagne de financement participatif réussie doit disposer d'une bonne stratégie de communication (par clips vidéo, présentations, flyers etc) et être attractive pour les investisseurs (bonus). La communication proactive et régulière d'informations est réellement considérée comme essentielle. Le capital social des investisseurs est aussi un élément de succès. Il faut aussi éviter de vouloir financer des sommes trop importantes. En revanche, le taux d'intérêt, la cible de financement et sa part par rapport au projet ne semblent pas si importants comparé à la présence de bonus.

Partie 2 : Étude des dispositifs de financement participatif sur centrales solaires au sol et grands parcs éoliens

Le financement participatif, un outil peu commun pour les projets solaires de grande taille.

Dans cette deuxième partie, nous nous intéressons à différentes études de cas permettant d'établir des parallèles entre des modèles de participation citoyenne aux énergies renouvelables pouvant servir de comparaison avec Horizéo.

En étudiant le financement participatif au sein de la filière photovoltaïque, nous avons pu constater qu'il ne s'agissait pas d'un outil commun pour les plus grandes centrales de France. Ceci peut être illustré en s'intéressant aux listes suivantes présentant les centrales les plus puissantes de deux grands énergéticiens français. Nous pouvons effectivement constater qu'aucune d'entre elles n'a eu recours au financement participatif.

Top 3 des centrales solaires les plus puissantes de France chez Engie Green

1. Arzac (33) 83,5 MWc 2015
2. Gréoux les Bains (04) 81,9 MWc 2017
3. Salaunes (33) 73,2 MWc 2017

Top 3 des centrales solaires les plus puissantes de France chez EDF Renouvelables

1. Toul-rosières (54) 115,0 MWc 2012
2. Gabardan (40) 65,2 MWc 2010
3. Crucey (28) 60,0 MWc 2012

De même pour la plus grande centrale solaire de France située à Cestas, non loin de Saucats, aucun financement participatif n'a contribué à son développement et à son intégration dans le territoire.

Afin de trouver une centrale de plus grande ampleur ayant fait appel au financement participatif, il faut s'intéresser aux centrales les plus puissantes d'EDF développées depuis 2020. On trouve un recours à ce type d'ouverture aux investissements citoyens uniquement pour la centrale de Grand Guéret.

Classement des cinq centrales solaires EDF Renouvelables les plus puissantes construites depuis 2020:

- **Grand Guéret 14,7 MWc (6ème centrale la plus puissante du groupe)**
- Murles 12 MWc
- Chamblet 1 11,5 MWc
- Ille-sur-Têt 11,1 MWc
- Apprieu 10,3 MWc

On peut ainsi conclure que le financement participatif n'est pas un outil utilisé sur des centrales solaires puissantes. Il s'agit surtout d'un outil récent qui concerne des projets de plus petite taille en besoin de financement. En partant de ce constat, nous allons donc faire appel à des comparaisons au sein de la filière éolienne, afin de pouvoir évaluer si un financement participatif sur un projet d'ampleur similaire à Horizéo peut être réalisable.

Le financement participatif et l'éolien communautaire : Comparaisons internationales

Une approche comparée des modèles de développement énergétique

Afin de mettre en perspective le décalage entre projets de grande taille et financement participatif, il est nécessaire de disposer de points de repères concernant le système énergétique français. Pour mieux le comprendre, on peut par exemple le mettre en parallèle avec le modèle québécois.

Le modèle français du développement des EnR et sa difficile compatibilité avec le modèle participatif et citoyen

Selon l'article "Participation citoyenne et régimes de politiques publiques: dans une nouvelle donne inchangée ?" publié par Pierre Wokuri, le modèle français du développement des Énergies renouvelables peut être caractérisé comme centralisé voire technocratique. Pour l'auteur de l'article, la France est un système énergétique où la société civile est tenue à distance. En effet, les projets coopératifs représentant seulement 3 % de l'éolien et 0,7 % du photovoltaïque. L'auteur explique cette relative faiblesse des projets coopératifs par plusieurs facteurs structurants.

Le secteur de l'énergie français est structuré de manière "méso-corporatiste". Les grandes décisions en matière de production énergétique sont dépolitisées et déléguées aux "grands corps techniques", notamment dans le cadre de l'adoption du nucléaire au cours des années 1970. En 1996, le modèle de l'appel d'offre est adopté. Ce dernier serait défavorable aux petites coopératives d'énergie renouvelable car elles seraient évincées de ce marché relativement rapidement. Le poids relativement faible des partis écologistes en France ainsi que la faible ouverture aux EnR du mix énergétique français sont d'autres facteurs qui expliquent la difficulté de projets participatifs et citoyens à émerger en France en matière d'EnR.

Le cadre réglementaire français de l'énergie éolienne est ainsi considéré comme l'un des plus contraignants au monde. Une vingtaine d'avis administratifs sont nécessaires pour construire un parc éolien.

Le Québec: un modèle de développement EnR "communautaire"

De manière similaire, la production d'électricité au Québec dans les années 80 est principalement contrôlée par l'entreprise publique Hydro-Québec, qui est responsable de 92% de la production d'électricité à cette époque. La production d'énergie éolienne par des petits producteurs privés est alors vue comme une menace, alors que la production d'énergie à partir d'hydrogène est déjà relativement décarbonée. Les premiers appels d'offre d'énergie renouvelable du gouvernement du Québec se heurtent à une large contestation. Les projets éoliens sont fortement contestés, principalement pour leur taille et pour le manque de retombées locales.

Pour pallier ces faiblesses, le troisième appel d'offre du gouvernement québécois implique la participation à hauteur d'au moins 30% des collectivités locales. Les instruments utilisés dans ces appels d'offres visaient à l'incorporation des intérêts locaux, tels que des blocs réservés aux partenariats entre les communautés et les entreprises privées, ainsi que le renforcement des critères liés à la localisation des sites et aux retombées. Bien que le "soft path" québécois n'inclue pas le financement participatif, il est un exemple de modèle qui concilie la production à grande échelle d'énergies renouvelables avec les exigences de retombées pour les territoires.

Le financement participatif comme outil peu utilisé pour les grands projets éoliens ou pour leur acceptabilité lorsqu'ils sont petits

Exemples de projets éoliens avec une forme de financement participatif

- Le parc éolien des Dames du Doubs (150 MW), dans le Jura, appartient à un groupe privé et ne relève donc pas de l'énergie citoyenne ou participative. Il a toutefois été financé pour une petite partie en mobilisant Lendosphère, une plateforme de prêt participatif spécialisée dans les énergies renouvelables.
- Le parc éolien des Rives Charentaises en Nouvelle-Aquitaine qui constitue la collecte la plus importante menée sur Lendosphère avec un total de 3,5 millions. Les porteurs du projet avaient prévu un dé plafonnement maximum allant jusqu'à 5 millions au cas où la collecte trouverait un succès fulgurant.
- Dans la Nièvre, la Communauté de communes des Vaux d'Yonne et le Conseil Départemental de la Nièvre ont créé une SEM (société d'économie mixte) afin de participer avec les citoyens qui le désirent à la gouvernance du parc éolien de Clamecy et Oisy. A l'origine, le projet était confié à un développeur privé, des citoyens étaient réticents principalement pour des raisons de nuisances visuelles et sonores. La création de cette SEM s'est faite pour pouvoir financer le projet et surtout que 35% du parc soit la propriété des acteurs locaux. Cette SEM est constituée à 85% de capitaux publics, un syndicat intercommunal d'énergies, d'équipement et d'environnement, des deux communes et de la communauté de communes des Vaux d'Yonne. Le reste, donc 15%, sont des capitaux privés de citoyens se constituant en club où ils peuvent prendre des parts à minimum de 100 euros.

Les pouvoirs publics ont joué un rôle considérable afin d'intéresser les citoyens. L'implication des communes a aussi permis de financer les économies d'énergies notamment en créant un poste d'ambassadeur à l'efficacité énergétique pour conseiller les ménages.

Une partie s'est faite en financement participatif sur Lendosphère pour une cible de 60.000 euros en 2015, pour financer le développement du projet. Désormais, on a dix ans de recul sur ce projet et les citoyens sont clairement satisfaits ou bien indifférents quant à la présence d'éoliennes et apprécient avoir été inclus dès le début.

Certains projets citoyens s'aidant du financement participatif ont été abandonnés à cause de cet outil. A la Rochelle, le premier projet citoyen de production d'énergie éolienne initié en France s'est malheureusement soldé par un échec : l'argent avancé par les citoyens pour réaliser les études préalables a ainsi été perdu. Cet exemple illustre la fragilité de l'énergie citoyenne

D'autres projets ont été abandonnés à cause de controverses. Le projet éolien offshore Cape Wind, dans le Massachusetts aux Etats-Unis, estimé à 900 millions de dollars et couvrant 24km². Le projet a été critiqué par les populations locales pour des raisons de nuisances visuelles, mais aussi par des associations de pêcheurs et de protection de l'environnement ; notamment Alliance to Protect Nantucket Sound créé en 2001 à l'occasion.

Etude de cas: le financement participatif sur le solaire en France

Dans l'intention de retrouver les bonnes pratiques de financement participatif pouvant nous inspirer pour le dispositif Horizéo, nous sommes allés chercher des études de cas majoritairement chez de grands industriels comme EDF Renouvelables, Engie Green ou Total Énergies. Ce choix est justifié par des questions d'échelle en termes de taille et de puissance mais aussi par la similarité dans les modèles de développement des projets.

Afin de garder en tête l'ordre de grandeur d'Horizéo, il est important de rappeler qu'à l'origine, il s'agit d'une plateforme de production d'énergies renouvelables de 1000 hectares au budget d'un milliard d'euros. Concernant uniquement la centrale photovoltaïque au sol, il est prévu un parc d'environ 800 hectares, d'un investissement de 650 millions d'euros et d'une puissance d'un gigawatt. Cette puissance correspond à la production de 1500 GWh/an et 1000 MWc pour l'ensemble de la centrale.

De ce fait, les exemples choisis demeurent dans une échelle de puissance bien plus modeste par rapport à Horizéo. L'objectif des études de cas suivantes est de retenir les bonnes pratiques ainsi que les idées innovantes permettant de créer des retombées économiques et d'engager le public dans le projet.

	Plateforme utilisée	Porteurs de projet	Taille et puissance (Ha/MWh)	Organisation du financement participatif	Bonnes pratiques pouvant s'appliquer à Horizéo
Saint-Pardoux l'Ortigier (Corrèze) Pas encore en service	Lumo	Engie Green	35 Ha 30,1 GWh/an 23,4 MWc	100 000€ sur 16 millions (0,63% investissement total) Phasage : 2/05 Communauté d'agglomérations du Bassin de Brive 9/05 Département Corrèze 16/05 France Obligations simples Minimum par prêteur : 50€ Maximum : 6000€ Détail du taux d'intérêt indisponible pour le moment Échéances pendant 4 ans avec un versement tous les ans	Favorisation des entreprises locales pour la construction, la mise en place et l'entretien des panneaux en plus du financement participatif pour compléter les retombées pour le bloc communal.

<p>Centrale de Briare (Loiret)</p> <p>Mise en service : Juillet 2022</p>	Lendosphère	EDF Renouvelables	<p>18 Ha (sur un ancien délaissé d'autoroute)</p> <p>17,2 GWh/an</p> <p>15,45 MWc</p>	<p>338 000€ sur 9,7 millions (3,5% de l'investissement total)</p> <p>Phasage : - 14/12/2020 au 30/12/2020 : aux habitants de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye - à partir du 30/12/2020 : aux habitants des départements : Cher, Essonne, Eure-et-Loir, Loiret, Loir-et-Cher, Nièvre, Seine-et-Marne et Yonne.</p> <p>Une seule échéance au bout de 4 ans et demi</p> <p>Taux d'intérêt : 5,25%</p> <p>Pas de mini ni de maxi</p> <p>Durée de l'investissement estimée 4 ans et demi</p> <p>149 investisseurs</p>	<p>Organisation d'un webinaire par EDF renouvelables et Lendosphère au sujet de la campagne de financement participatif le 9/12/2020</p>
<p>Grand Guéret (Creuse)</p> <p>Mise en service : Printemps 2021</p> <p>6ème plus grande centrale du groupe</p>	Lendosphère	EDF Renouvelables	<p>17 Ha (anciennes friches industrielles)</p> <p>16,2 GWh/an</p> <p>14,7 MWc</p>	<p>200 000€ (montant total de l'investissement inconnu)</p> <p>Collecte exclusivement réservée à la Creuse et aux départements limitrophes (Allier, Cher, Corrèze, Indre, Puy-de-Dôme et Haute Vienne)</p> <p>Taux d'intérêt annuel : 5,5%</p> <p>Échéances sur 4 ans avec des versements tous les trimestres</p> <p>Montant maximum par prêteur : 10 000 €</p> <p>56 prêteurs</p>	<p>Lendosphère met à disposition un simulateur pour l'échéancier</p> <p>En plus de ce financement participatif, la centrale solaire du Grand Guéret bénéficie d'une prise de participation locale : 49 % du capital social de la société seront détenus par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et la Société d'Économie Mixte <u>Elina</u>.</p>
<p>La Feuillane 1et 2 (Fos sur Mer, Bouches-du-Rhône)</p> <p>La Feuillane 1</p> <p>2021</p>	<u>Enerfip</u>	Total Energies	<p>17 Ha</p> <p>26 GWh /an</p> <p>16,4 MWc</p> <p>(Ancienne zone de chasse réservée aux salariés de la Société du Pipeline Sud Européen)</p>	<p>1 600 000€ sur 15 millions (11% de l'investissement total)</p> <p>01/04/2021</p> <ul style="list-style-type: none"> Salariés Société du Pipeline Sud Européen résident dans les Bouches-du-Rhône et départements limitrophes (30, 83, 84) <p>20/04/2021</p> <ul style="list-style-type: none"> Investisseurs habitants les Bouches-du-Rhône (13) et départements limitrophes (30, 84, 83) Personnes morales des Bouches-du-Rhône (13) et départements limitrophes (30, 83, 84) <p>4,75% /an</p> <p>Échéancier de 4 ans</p> <p>Versement des intérêts tous les ans</p> <p>Investissement mini 50€/pas de maxi</p> <p>78 investisseurs</p>	<p><u>Enerfip</u> détaille risques et avantages sur la page de présentation du financement participatif - vue d'ensemble assez complète pour l'investisseur potentiel</p> <p>Idée de faire Horizéo 1 et 2 avec un financement participatif pour chaque unité – fractionner les montants du financement participatif</p>

<p>La Feuillane 2</p> <p>Décembre 2022</p>			<p>17 Ha</p> <p>28 GWh/an</p> <p>17 MWc</p>	<p>1 650 000€ sur 16 millions (10% de l'investissement total)</p> <p>13/01/2022</p> <p>Collecte réservée aux clients Total Energies résidant dans les départements limitrophes (13, 83, 84 et 30) ET aux client-es de la banque privée du Crédit Agricole Alpes Provence (départements 13 et 84).</p> <p>Investissement mini 50€/pas de maxi 4,75% /an</p> <p>Échéancier de 4 ans</p> <p>Versement des intérêts tous les ans</p> <p>31 investisseurs</p>	
<p>Marcoux (04)</p> <p>Construction et mise en service prévue pour 2026</p>	<p>Lendosphere</p>	<p>Valorem</p>	<p>26,5 Ha de surface étudiée</p> <p>(Parcelle communale et parcelle privée avec pâturages)</p> <p>12,5 GWh/an</p> <p>5 MWc</p>	<p>100 000€ (montant total de l'investissement inconnu)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le taux d'intérêt bonifié est réservé habitants de Marcoux, Archail, Barles, Beaujeu, Champtercier, Digne-les-Bains, Draix, Entrages, Le Brusquet, La Javie, La Robine-sur-Galabre et Prads-Haut-Bléone (7,5%) • Le taux d'intérêt intermédiaire est réservé aux habitants du département des Alpes-de-Haute-Provence (7%) • La France entière ainsi que la région PACA bénéficient d'un taux d'intérêt de base. (6,5%) <p>Montant maximum par prêteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 000 € pour les habitants de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur • 3 000 € pour les habitants des Alpes-de-Haute-Provence • 7 000 € pour les habitants de Marcoux, Digne-les-Bains, Archail, Draix, Champtercier, Entrages, Barles, Prads-Haut-Bléone, Beaujeu, La Javie, Le Brusquet et la Robine-sur-Galabre <p>Échéances tous les trimestres pendant 3 ans</p> <p>93 prêteurs</p>	<p>Taux d'intérêt et plafonnement des investissements différenciés selon le périmètre géographique</p> <p>+ Programme contre la précarité énergétique</p> <p><i>Programme Watt for Change (Fonds de dotation Valorem)</i></p> <p>Idée de créer un fonds de dotation Horizéo finançant une ou plusieurs associations.</p>

Nous pouvons remarquer que tous les dispositifs de FP ne sont pas ouverts à la France entière afin de donner l'avantage à la région concernée. La campagne de financement participatif commence toujours par les communes riveraines du projet, en choisissant souvent par communautés de communes. Ensuite, elle est ouverte étape par étape aux départements limitrophes, à la région et parfois à la France entière.

Ici, il est essentiel de rappeler qu'aucun de ces projets n'est de l'ampleur de Horizeo. Concernant l'opposition des riverains, il n'y a que très peu voire pas du tout d'informations dans la presse à propos des phases de développement des centrales étudiées, à l'exception de la presse spécialisée. La taille considérablement plus restreinte de ces projets par rapport à Horizeo justifie une plus grande discrétion dans l'espace public. Ainsi, il est certain que le FP n'a pas occupé une place similaire dans l'appropriation du projet par les riverains que dans le cas où l'on développait cet outil sur Horizeo.

On retient donc que plus le projet de centrale solaire est puissant, plus il y a d'opposition du public et moins il y a de recours au financement participatif.

Partie 3 : Proposition de dispositif favorisant les retombées pour le territoire du projet Horizeo

Après avoir observé les caractéristiques des dispositifs de financement participatifs dans le développement des énergies renouvelables dans le système français, nous pouvons proposer des pistes pour le déploiement d'un dispositif sur-mesure pour le projet Horizeo.

En suivant l'idée d'un financement participatif sur le modèle du prêt, il faudra d'abord choisir avec quelle plateforme Engie Green souhaite collaborer. Ce choix devra prendre en compte les frais que Engie est prêt à investir pour payer la plateforme, les objectifs fixés et les modalités de la collecte. Il est également possible de faire collaborer deux plateformes afin de mutualiser la base d'investisseurs et toucher plus de monde. Cela s'est fait entre Enerfip et Lendopolis il y a quelques années, lorsque les plateformes peinaient encore à se faire connaître. Aujourd'hui, ce type de collaborations ne se fait plus vraiment mais si la collecte de FP adopte des proportions inédites en termes de montant, on pourrait tout à fait faire travailler deux plateformes ensemble. Ce type de collaboration demanderait une coordination entre les deux plateformes qui devraient proposer les mêmes conditions (taux, montant, durée etc.) et les mêmes informations.

Pour Horizeo, le financement participatif serait dédié à l'activité de la centrale photovoltaïque au sol. Nous décidons de ne pas inclure la brique agrivoltaïsme car celle-ci est dédiée à des objectifs relevant de la recherche et développement.

L'objectif du financement participatif pour Horizeo n'est pas nécessairement de rassembler des fonds mais de donner un intérêt économique aux riverains. Il n'y a donc pas besoin de lever une quantité importante de fonds dans la mesure où le projet n'a pas besoin de financements pour avancer.

Il est essentiel de proposer un taux d'intérêt avantageux du point de vue de l'investisseur souhaitant placer une partie de son épargne.

Pour le moment, nous ne pouvons proposer qu'une fourchette pour le taux d'intérêt dans la mesure où il est à annexer sur la rentabilité du projet Horizeo. Ce taux sera au-dessus de 3% et vraisemblablement en dessous de 6%. La limite de 3% correspond aux taux du livret A, du livret jeune et du livret de développement durable solidaire depuis février 2023. Il est donc stratégique de proposer une solution d'épargne plus rémunératrice que ce type de livrets très populaires.

L'idée est de présenter le financement participatif Horizéo comme une solution d'épargne alternative aux livrets classiques servant à financer directement un projet au cœur de la transition énergétique. Cet argument est d'autant plus intéressant lorsque l'on prend en compte l'empreinte carbone des placements de type livret A.

Étapes de la levée de fonds

- Communauté de communes de Montesquieu (Saucats, Léognan, Martillac, Ayguemortes-les-Graves, Beautiran, La Brède, Cabanac-et-Villagrains, Cadaujac, Castres-Gironde, Isle-Saint-Georges, Saint-Médard-d'Eyrans, Saint-Morillon, Saint-Selve) ainsi que Cestas, Le Barp et Saint Magne du fait de leur proximité du projet
- (Deux semaines plus tard) Département de la Gironde
- (Deux semaines plus tard) Région Nouvelle Aquitaine
- Deux semaines plus tard) France entière

Échelonnage du taux d'intérêt

Pour le projet Horizéo, nous avons imaginé deux possibilités concernant le taux d'intérêt :

Option 1 : échelonnage du taux d'intérêt	Option 2 : un taux d'intérêt unique
Communauté de communes de Montesquieu (Saucats, Léognan, Martillac, Ayguemortes-les-Graves, Beautiran, La Brède, Cabanac-et-Villagrains, Cadaujac, Castres-Gironde, Isle-Saint-Georges, Saint-Médard-d'Eyrans, Saint-Morillon, Saint-Selve) ainsi que Cestas, Le Barp et Saint Magne du fait de leur proximité du projet X% +0,5 point de pourcentage taux bonifié	Communauté de communes de Montesquieu (Saucats, Léognan, Martillac, Ayguemortes-les-Graves, Beautiran, La Brède, Cabanac-et-Villagrains, Cadaujac, Castres-Gironde, Isle-Saint-Georges, Saint-Médard-d'Eyrans, Saint-Morillon, Saint-Selve) ainsi que Cestas, Le Barp et Saint Magne du fait de leur proximité du projet X% taux de base
(Deux semaines plus tard) Département de la Gironde X% +0,5 point de pourcentage taux bonifié	(Deux semaines plus tard) Département de la Gironde X% taux de base
(Deux semaines plus tard) Région Nouvelle Aquitaine X% taux de base	(Deux semaines plus tard) Région Nouvelle Aquitaine X% taux de base
(Deux semaines plus tard) France entière X% taux de base	(Deux semaines plus tard) France entière X% taux de base

Nous avons d'abord imaginé un échelonnage du taux d'intérêt en fonction de quatre découpages géographiques. Le premier échelon est local et comprend les communes riveraines du projet ainsi que l'ensemble de la communauté de communes de Montesquieu. Ensuite la collecte est ouverte au département, à la région et se termine par l'ensemble du territoire national.

Nous avons considéré l'idée de donner le taux le plus avantageux aux investisseurs résidant dans les communes à proximité du projet. Cependant, il pourrait être discriminant pour un habitant se situant juste en dehors de la limite de la commune éligible, mais tout de même à proximité du projet. Ainsi, nous proposons un taux de base et un taux bonifié (à 0,5 points de pourcentage de plus que le taux de base). Cette proposition s'inscrit dans la volonté de motiver les investissements locaux avant tout en donnant un avantage plus marqué au territoire du projet.

Il est important de préciser ici que nous n'avons pu trouver des cas de taux d'intérêt échelonnés que sur Lendosphere. Ainsi, si le choix porte sur cette option, il faudra collaborer avec Lendosphere et il sera plus difficile de faire collaborer deux plateformes car celles-ci devront se mettre d'accord sur cet aspect aussi.

Ceci dit, proposer un taux d'intérêt déjà élevé rehaussé d'un demi point de pourcentage supplémentaire pour des investisseurs départementaux que l'on souhaite cibler en priorité aurait un impact significatif sur les finances du projet et cette initiative devra être étudiée plus en détail. Cette décision devra être prise lors du montage financier du dispositif et en fonction de la santé financière du projet

Une autre option serait ainsi de revenir à un dispositif plus classique pour Engie avec un seul taux d'intérêt pour tous les investisseurs. Cela simplifierait l'élaboration du dispositif de financement participatif et permettrait de se prémunir contre le risque d'exclure du bonus un potentiel investisseur vivant juste à la limite administrative d'une commune au taux plus avantageux. Les habitants se situant dans les communes étant identifiées comme riveraines bénéficient tout de même d'un avantage considérable étant donné que la collecte leur est ouverte en premier.

Montant de la levée de fonds

Le montant d'une collecte de financement participatif est déterminé par tranches de puissances de projets. Le budget d'Horizeo étant particulièrement élevé pour un parc photovoltaïque, la détermination du montant exact de la collecte devra faire l'objet d'une étude interne de faisabilité.

Cependant, nous avons pu mener quelques réflexions concernant le montant alloué à la collecte, en comparaison avec l'investissement total du parc. Effectivement, il semble y avoir un arbitrage à rendre entre une collecte au montant significatif par rapport au budget total du projet et une collecte plus restreinte mais limitée au territoire local. Le risque est effectivement de prévoir un montant très important avec une collecte locale dont les objectifs ne sont pas atteints par les investisseurs locaux.

Cette question renvoie à notre perception de la finalité d'un dispositif de financement participatif sur un projet comme Horizeo.

Si l'intention des porteurs de projets est de fournir une solution d'épargne intéressante aux citoyens comme contrepartie financière de la présence du projet sur leur territoire, un montant paraissant infime par rapport à l'investissement total ne sera pas un problème car l'objectif n'est pas d'accorder une part de gouvernance. L'investisseur cherche seulement un placement intéressant, peu importe le montant total accordé au participatif.

À l'inverse, si le porteur de projet met en place un financement participatif pour justifier du soutien de la population envers le projet, il serait sans doute plus intéressant de pouvoir réunir le plus d'investisseurs possibles et de montrer que X% du parc a pu être financé grâce à l'implication des citoyens. La contrepartie d'une collecte plus importante est de devoir prévoir une ouverture de la collecte au niveau de la France entière. Ainsi, le choix d'ouvrir la collecte à la France entière est justifié par la nécessité de pouvoir dédier un montant significatif au financement participatif. Une fois de plus, cette part doit être déterminée par des spécialistes afin de garantir la bonne santé financière du projet. Si le choix se porte sur un montant assez réduit, une option pourrait être de promouvoir cette initiative en la présentant sous l'angle du nombre de panneaux solaires ou de MW d'électricité financés par les citoyens, de l'émission de Teq. CO2 évitées ou encore du nombre d'habitants alimentés en électricité renouvelable.

Le montant total de la collecte devra être cohérent avec la taille inédite du projet et le nombre important d'investisseurs que le dispositif de FP pourrait mobiliser. Cependant dans la stratégie de communication, nous ne mettrons pas en avant le pourcentage du FP dans le budget total. Cette information sera mise à disposition du public mais ne fera pas partie des arguments de promotion du financement participatif car nous avons établi que ce dispositif ne visait pas à accorder une part de gouvernance au citoyen-investisseur. Ainsi, et pour être légèrement schématique, l'investisseur ne se préoccupe pas de savoir combien son investissement pèse dans le projet tant que son placement est rentable et est au service d'une cause en laquelle il croit (la transition énergétique ici). Ce sont plutôt ces deux aspects qui seront mis en avant.

Sur la plateforme Lendosphere, on a pu constater que le FP le plus élevé était de 3,5 millions pour un parc éolien.

Dans les études de cas sur le solaire, le financement participatif représente entre 0,6% et 11% de l'investissement total. Le budget du parc photovoltaïque étant de 650 millions, une collecte représentant 1% du budget du parc s'élèverait à 6,5 millions. Cela représente plus de trois fois le montant de la collecte la plus importante menée par Engie Green à hauteur de 2,1 millions. Ayant analysé les campagnes de financement participatif, nous savons qu'il y a toujours la possibilité de dépasser l'objectif original et qu'en termes d'image cela est plus souhaitable qu'une cible trop élevée.

De plus, nous recommandons de cibler la collecte principalement pour les personnes physiques dans l'accomplissement de l'objectif participatif de rassembler des citoyens et non des fonds. La collecte ne sera pas ouverte aux entreprises par exemple. Néanmoins, nous proposons d'ouvrir le dispositif à des investissements ciblés pour les communes. Nous pourrions par exemple réserver un ticket à Saucats, car il s'agit de la commune ayant porté le projet sur son territoire.

Effectivement, nous estimons que la commune a été un acteur central dans le développement du projet et devrait pouvoir obtenir un avantage financier. Sur certaines collectes menées par Engie, un certain montant a pu être réservé à la commune qui accueille le projet. Ce fut par exemple le cas sur la collecte de Monéteau en octobre 2023 qui a réservé 25% du montant total de la collecte. Si l'on réserve une partie du montant à une commune, cette information est précisée aux investisseurs dès l'ouverture aux citoyens.

Afin de mobiliser plus d'investisseurs, la collecte pourra être relayée à la banque qui est au capital de la plateforme choisie. La banque en région pourra ainsi mobiliser ses clients en leur proposant ce type de solutions d'investissement citoyen.

Banques au capital des plateformes :

- Enerfip : Crédit Agricole
- Lumo : Société Générale
- Lendopolis : La banque Postale
- Lendosphere : 123IM (Fonds d'investissement).

Dans l'anticipation d'une collecte au montant important, on pourrait aussi penser à relayer la collecte auprès des caisses régionales comme la Caisse l'épargne, la Banque postale et le Crédit Agricole. Afin de se faire connaître par le plus d'investisseurs possible, on peut également communiquer sur la collecte auprès des organismes locaux spécialisés dans le conseil en gestion de patrimoine.

Périmètre de la levée de fonds

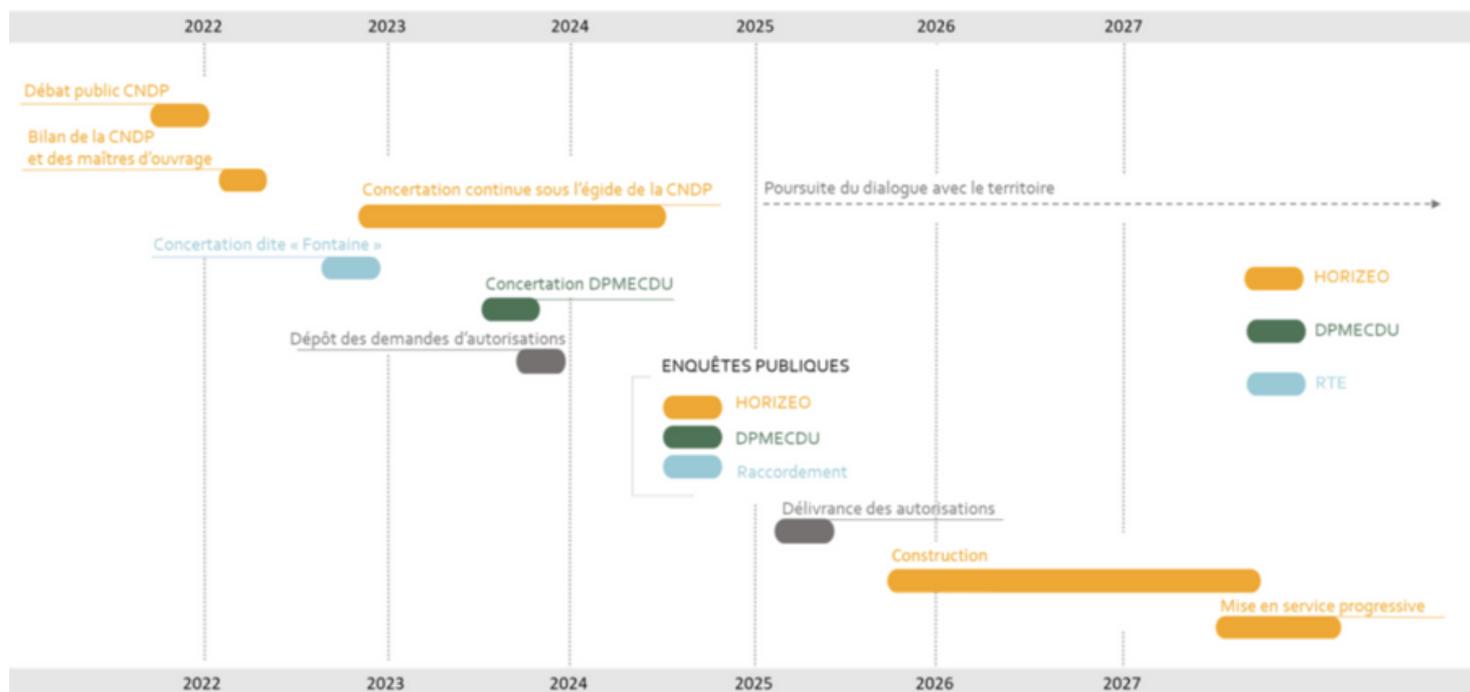
Idéalement, nous souhaiterions que l'objectif de collecte soit atteint grâce aux investisseurs girondins et aquitains. Cependant, il est plus prudent de prévoir une ouverture à la France entière si la campagne de financement participatif ne parvient pas à réunir un nombre suffisant d'investisseurs locaux. Il est toujours possible que l'objectif soit atteint avant la fin de la collecte, sans avoir à mobiliser des investisseurs nationaux.

Contribution par investisseur

Nous avons considéré l'idée d'accorder des limites aux investissements les plus hauts en fonction de l'échelon territorial afin de favoriser d'importantes contributions locales et de limiter les investissements trop importants venant du niveau national. Cependant, les exemples des autres collectes montrent que l'avantage le plus important que l'on peut donner aux habitants du territoire est de leur ouvrir la collecte avant tout le monde pour y déposer leurs contributions. Nous proposons donc finalement de suivre le fonctionnement classique des financements participatifs de Engie avec une contribution minimum à 10€ et pas de ticket maximum. Il est important de préciser que la plateforme peut alerter le porteur de projet si un investisseur dépose une contribution représentant une part trop importante du montant total de la collecte. Cette contribution minimum à 10€ est importante car elle montre que ce type d'investissement ne représente pas forcément des centaines d'euros et n'est pas réservé en exclusivité à des personnes disposant d'importants moyens financiers.

À quel moment ouvre-t-on la campagne de financement participatif ?

Rappel du calendrier du projet Horizéo :



Les campagnes de financement participatif sont ouvertes au moment de la mise en service du parc. Cette norme permet notamment à l'investisseur d'obtenir des garanties sur la stabilité économique du projet dans lequel il ou elle s'implique.

Ainsi, nous anticipons une ouverture du dispositif de financement participatif vers 2028, selon l'évolution du calendrier du projet.

Autres propositions de dispositifs augmentant les retombées pour le territoire

Pour favoriser les retombées pour le territoire et compléter le dispositif de financement participatif, nous avons imaginé la création d'un fonds de dotation à portée sociale et écologique. Ce fonds pourrait soutenir la résolution d'une problématique impactant les riverains du projet et toucher un public n'ayant pas nécessairement les moyens d'investir une somme d'argent dans le dispositif de FP.

On peut effectivement concevoir une activité de mécénat au service du territoire impacté par Horizéo sur le modèle de Watt for Change, un fonds de dotation créé en 2016 par l'entreprise Valorem. Celui-ci agit simultanément en France pour lutter contre la précarité énergétique et à l'international pour œuvrer en faveur de la solidarité. Ce fonds agit par le biais d'associations qu'il finance grâce aux dons mais aussi à l'aide des intérêts générés par les placements participatifs de ses investisseurs citoyens volontaires.

Un fonds de dotation est ainsi un outil de financement du mécénat, créé par l'article 140 de la loi du 4 août 2008. La forme juridique du fonds de dotation "combine les atouts de l'association loi de 1901 et de la fondation, sans leurs inconvénients." (Ministère de l'Économie).

Selon le ministère de l'Économie : "Doté de la personnalité juridique, le fonds de dotation est constitué d'une allocation irrévocable de biens pour la réalisation d'une mission ou d'une œuvre d'intérêt général. Il collecte des fonds d'origine privé, qu'il peut soit constituer en dotation dont il utilise les fruits, soit consommer pour accomplir sa mission. Il peut mener lui-même cette mission, ou financer un autre organisme d'intérêt général pour son accomplissement. Le fonds de dotation bénéficie du régime fiscal du mécénat."

Horizeo peut ainsi s'inspirer de cet exemple pour répondre à une problématique du territoire comme la précarité énergétique ou une autre problématique qui ne doit pas nécessairement être liée à l'énergie comme l'accès aux transports en commun, la prévention du risque incendie etc. Si cette idée est prise en compte, cette problématique sera à définir avec le public.

Notre recommandation est d'utiliser le fonds de dotation pour financer une aide à l'autoconsommation qui viendrait pallier un manque de subventions publiques dans ce secteur.

Présentation et analyse du sondage

Afin de mieux connaître les exigences et attentes envers le projet, nous avons produit et diffusé un sondage. Premièrement, des informations générales sur le sondé sont demandées (âge, sexe, niveau de revenu). Ensuite, il est demandé au sondé d'évaluer son niveau de soutien du projet sur une échelle de 1 à 10, puis de justifier son choix par des arguments personnels. S'ensuit une série de questions portant ensuite sur l'intérêt d'un financement participatif et sur les autres retombées positives possibles du projet.

Sur les 21 réponses obtenues, il est possible de distinguer trois postures quant au projet Horizeo.

Premièrement, bon nombre des participants du sondage sont farouchement opposés au projet. Sur une échelle de 1 à 10, ils donnent la note minimale de soutien au projet et pensent qu'il n'a aucun intérêt, ni pour les problématiques de climat et d'énergie, ni pour le territoire. Les préoccupations quant à la déforestation et aux impacts négatifs du projet sur la biodiversité dominant, et revient à plusieurs reprises la remarque que l'installation de centrales sur des zones naturelles et forestières serait néfaste à l'environnement. Pour cette catégorie de répondants, le projet n'apporte aucun bénéfice pour le territoire. Seuls deux répondants émettent l'hypothèse que le projet pourrait amener des impôts dans les caisses des collectivités et de l'Etat.

Une deuxième catégorie de sondés se dégage. Leur note de soutien au projet se situe entre 3 et 6. Ceux-ci sont globalement en accord avec l'idée que des projets tels que celui d'Horizeo sont nécessaires à la transition énergétique et à la sortie des énergies fossiles. Cependant, ce groupe de sondés peut émettre des réserves quant à des aspects du projet qu'ils estiment inopportuns ou démesurés. Pour un répondant, l'installation d'un datacenter est problématique, alors même que le projet pour ce dernier a été abandonné. La critique quant à la destruction de zones boisées revient. Enfin, le projet est également vu comme trop grand. Certains affirment ainsi qu'ils auraient été favorables à un projet de taille plus raisonnable. Des inquiétudes subsistent également quant au risque d'incendie.

Troisièmement, un troisième groupe de sondés affirme son accord et soutien avec le projet. Dans ce cas, l'importance de la production d'énergie renouvelable revient comme l'argument principal. Des retombées économiques sont également attendues d'un tel projet. Minoritaire, cette catégorie de sondés a cependant peu de certitudes quant aux bénéfices qu'un tel projet pourrait leur apporter. Un des répondants affirme qu'il aimerait pouvoir toucher des intérêts en participant au projet.

Partie 4 : Stratégie de Communication

La cible

A partir de l'analyse du sondage, il est possible d'identifier des profils susceptibles d'être intéressés par un financement participatif pour le projet Horizeo.

Premièrement, il convient de cibler les individus qui ont un avis positif sur le projet. En effet, participer au financement d'un projet de centrale photovoltaïque constituerait pour ces individus une contribution personnelle à la transition énergétique. Il convient également d'établir une stratégie de communication claire et efficace qui peut répondre aux interrogations des individus qui doutent de la vertu du projet.

La situation géographique constitue le deuxième aspect phare de notre ciblage. En effet, un financement participatif réussi se caractérise par une mobilisation locale forte. Les habitants de la communauté de communes de Montesquieu, ainsi que des villes environnantes sont donc les premières cibles du projet de financement participatif. Au cours d'un échange avec M. Heuret, responsable chez la plateforme Enerfip, ce dernier nous a partagé ses estimations en termes de la somme qu'il serait possible de lever en Nouvelle-Aquitaine. Selon ses estimations et les expériences passées, il serait possible de lever 400 000 à 500 000€ sur le territoire.

Au cours de notre échange avec Enerfip, nous avons pu affiner notre ciblage. Les hommes de quarante à cinquante ans -occupant généralement un poste de cadre ou profession intellectuelle supérieure- sont généralement les plus à même de participer à un financement participatif pour les énergies renouvelables. Cette catégorie de la population est en général susceptible d'être exposée au projet à travers de la communication à l'échelon local. Une grande partie de ces individus se situe dans les centres urbains métropolitains. Il est donc nécessaire de proposer une collecte qui s'élargit à la métropole bordelaise.

Compte tenu du dimensionnement du projet Horizeo, la somme collectée par le financement participatif représente nécessairement une part marginale de l'investissement total. Afin de lever une somme suffisante par le financement participatif, il est possible d'ouvrir la levée à la France entière. Grâce à cette ouverture, de nombreux investisseurs parisiens seraient susceptibles d'investir dans le projet. La capitale concentre en effet de nombreux profils qui correspondent au profil type d'un investisseur en financement participatif.

Les moyens de communication

Cibler les médias locaux

Afin de pouvoir établir la stratégie de communication, il est nécessaire de définir les moyens par lesquels les informations sur le lancement du financement participatif seront communiquées. Un premier axe de communication peut être celui des médias locaux, notamment des radios et de la presse locale.

L'objectif ici est en premier lieu informatif, et non publicitaire. Celui-ci peut se justifier par l'enveloppe totale du projet, qui implique un montant alloué au dispositif de FP plus important que la moyenne de ses homonymes. Par conséquent, la multiplication des canaux de diffusion est un moyen de prioriser les investissements locaux tout en maximisant les chances de toucher d'éventuels investisseurs sur le territoire.

Voici quelques suggestions de médias à portée locale :



Coopération avec les élus locaux

En continuité avec l'objectif d'une communication localisée, un lien direct avec les Communautés de Communes qui entourent le projet Horizeo permettrait de renforcer l'acceptabilité du projet. Cette suggestion s'appuie sur le retour d'expérience d'Enerfip, qui remarque une différence très importante dans la réactivité des citoyens à un financement participatif, suivant si le projet est soutenu ou non par le maire de la commune concernée.

Le soutien des élus locaux de Saucats, Léognan, La Brède, Le Barp ainsi que Cestas peut être un levier d'action majeur, qui pourrait participer à faire comprendre le projet Horizeo aux citoyens, tout en leur apportant des informations par le biais d'une « source de confiance reconnue ». Aux vues des retours réfractaires auxquels nous avons fait face lors de l'enquête de terrain au début du projet, il nous semble d'autant plus important de pouvoir obtenir le soutien des élus locaux, et que celui-ci entraîne un dialogue avec les citoyens, que ce soit par mail, par téléphone, ou encore directement lors d'échanges en présentiel.

Une telle communication permettrait également de remédier à l'inquiétude formulée à plusieurs reprises, qui est celle de ne pas suffisamment ancrer le financement participatif dans les territoires concernés. C'est une problématique étroitement liée à la question des montants totaux du FP, et de la limite géographique à laquelle il sera décidé d'ouvrir le droit d'investir. Un relais par les élus locaux ne garantit bien évidemment pas l'engagement des citoyens, mais permet de maximiser les chances de motiver des investissements au niveau communal.

Utilisation des réseaux sociaux

La communication sur les réseaux sociaux n'adresse pas forcément un public majoritaire de la communauté active sur les plateformes de financement participatif. Néanmoins, les réseaux tels que Instagram permettent de se défaire du cadre de communication plus strict de la plateforme de financement participatif, ou du site d'Engie. Ces libertés par rapport au cadre de présentation restent partielles, et une vigilance s'impose quant à la communication des taux d'investissement par exemple. Néanmoins, elles permettraient d'élaborer des vidéos explicatives, fondées sur des aspects pédagogiques de présentation du projet.

L'intérêt est double: cela permet d'informer et d'expliquer de manière accessible et simplifiée les intérêts du projet Horizeo, ses implications et ses engagements, mais cela permet également de mettre à disposition ces informations à un public à priori moins averti et/ ou intéressé par ces sujets. De telles informations pourraient être communiquées en stories de la page "Engie Solutions", ainsi que de la page de la plateforme de financement choisie.

Pour augmenter leur visibilité, des liens vers la page Instagram pourront être proposés et mis en avant lors de communications sur le site d'Engie ou de la plateforme de financement. En outre, de tels contenus pédagogiques pourraient servir de boîte d'outils aux élus et médias faisant le relais du projet.

Voici quelques exemples tirés des stories de la page Instagram de Lendopolis:



Mobiliser les moyens de communication de la plateforme choisie auprès de leur base d'investisseurs

Le dispositif de financement participatif va évidemment cibler les investisseurs du territoire ayant l'habitude de placer du capital sur ce type d'outils. Ainsi, il faudra coordonner la communication d'Engie avec celle de la plateforme. Chaque plateforme a effectivement une base d'investisseurs et une newsletter grâce à laquelle ils peuvent annoncer le démarrage de cette collecte en amont.

Organiser une réunion publique accompagnée d'une communication en amont sur le site du projet, dans les médias et sur les réseaux sociaux

L'annonce et la présentation du dispositif de financement participatif pour la plateforme Horizeo pourrait aussi se faire grâce aux canaux de communication classiques entre le projet et le territoire. Effectivement, nous pourrions prévoir de continuer à mobiliser l'outil de réunion publique ouverte aux citoyens et aux parties prenantes pour expliquer la démarche du financement participatif, son intérêt pour les investisseurs et les modalités pratiques de l'investissement. En amont de cette réunion, il faudra prévoir une communication assez détaillée sur le site du projet qui donne quelques premières informations sur le financement participatif. Cela permettrait aux intéressés de pouvoir se renseigner en amont. Afin de réunir le plus de citoyens lors de la réunion, il faudra également relayer cette communication dans les médias locaux et régionaux. Un lien vers le site d'horizeo pour obtenir plus d'informations sur la mise en place de ce dispositif.

La réunion publique pourrait s'organiser avec la plateforme choisie afin de donner le plus d'informations possibles.

De plus, il est possible pour la plateforme choisie de mettre en place une permanence d'investissement pendant un ou deux jours à Saucats afin de recueillir les investissements de citoyens souhaitant contribuer par chèques et préférant échanger avec la plateforme directement. Ces permanences sont par exemple mises en place par Enerfip pour certains projets. Notre échange avec Enerfip nous a confirmé le caractère rassurant de ce type d'évènements pour les citoyens curieux vis à vis de cette solution d'épargne.

Les messages : pourquoi investir dans le projet ?

Transition énergétique chez Engie: le contexte

Pour introduire la présentation du projet Horizeo, il est nécessaire de présenter le contexte, c'est-à-dire les valeurs et engagements généraux d'Engie Green. Celle-ci comprend une mise en avant de la trajectoire de développement des énergies renouvelables, des exemples de projets déjà accomplis, ainsi que leur impact positif en termes d'émissions globales évitées, ou encore la contribution à la part grandissante du renouvelable dans le mix énergétique. Ces projets ayant la particularité d'être ancrés dans des territoires très divers, il peut être intéressant de mettre en avant les liens qu'Engie entretient avec ceux-ci, grâce à ses spécialistes travaillant directement sur le terrain.

Des chiffres et données clés sous forme d'infographies permettent d'attirer rapidement l'attention sur les informations importantes, et de mettre en avant les motivations d'Engie, qui sont également celles du projet Horizeo. Cette présentation générale permet ensuite de faire le lien vers la présentation concrète du projet et de ses implications.

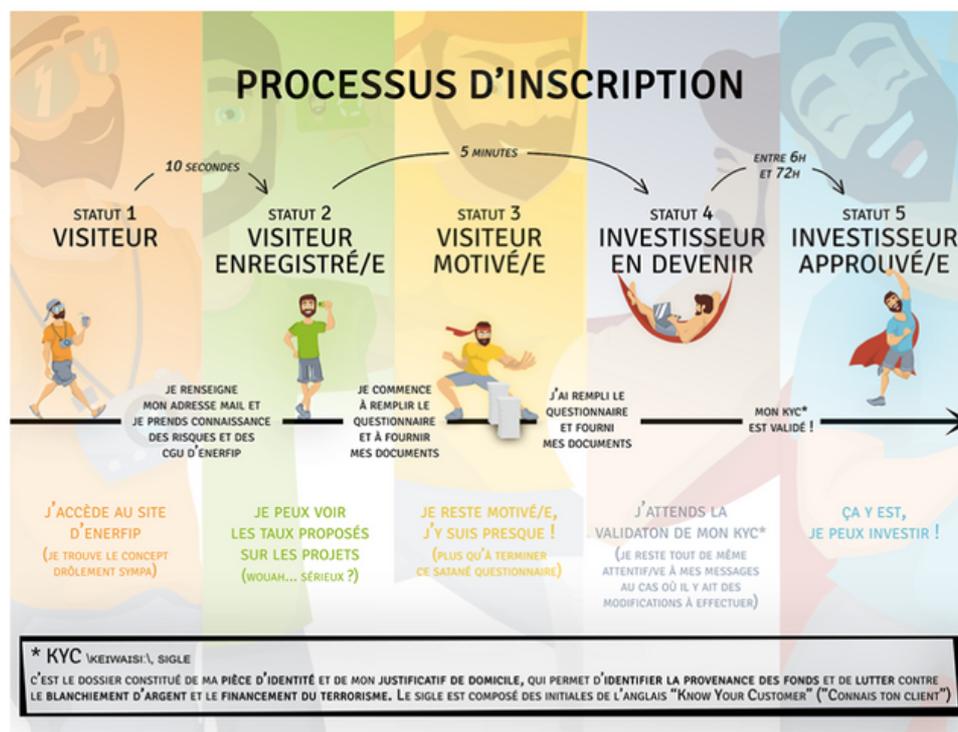


Projet PV Monfaucon - Lendopolis

Présentation du projet Horizeo

La communication autour du dispositif de financement participatif devra bien sûr inclure une courte présentation du projet Horizeo sur le modèle de ce qui a été fait sur le site (historique, chiffres clés, calendrier prévisionnel). Il faudra ensuite donner une idée du phasage du dispositif dans le temps et dans l'espace, des communes favorisées dans la première phase, ainsi que du moment de son ouverture. Pour communiquer sur le taux d'intérêt, le montant et la durée de la collecte, il faut obtenir l'agrément de prestataire de services de financement participatif (PSFP) conformément au règlement européen du 7 octobre 2020 (2020/1503). Les plateformes disposent de cet agrément et peuvent communiquer ces informations, avec une ligne de texte précisant les risques de cet investissement. Il est important de noter que la communication provenant du porteur de projet a interdiction de mentionner un taux d'intérêt prévu, un montant total de collecte et une durée d'investissement car Engie Green ne dispose pas de l'agrément PSFP. Lors de l'ouverture de la collecte, il faudra donc renvoyer les investisseurs intéressés vers la plateforme pour l'obtention de ces informations.

Il faudra également communiquer en amont aux publics visés la nécessité de s'inscrire sur les plateformes avant l'ouverture de la collecte car le processus de validation des nouveaux membres peut prendre quelques jours. Effectivement, les plateformes demandent des informations de la part de leurs nouveaux membres : coordonnées bancaires, relevés fiscaux, justificatif de domicile mais aussi niveau de connaissance financière. Cette évaluation de la connaissance est une étape demandée par la majorité des plateformes (Lendosphere, Enerfip, Lendopolis, etc.) et a pour objectif de prévoir le meilleur accompagnement possible du nouvel investisseur si celui-ci est débutant.



Processus d'inscription | Enerfip

Après avoir établi les bases du projet et le cadre du dispositif de financement participatif, la communication aurait pour but d'appuyer trois messages clés qui seront autant de raisons pour motiver les potentiels investisseurs, et que nous allons développer ci-dessous.

- **Bénéfices environnementaux et prise en compte réelle des impacts environnementaux du projet**

Une communication claire et transparente sur les objectifs de compensation, et les décisions d'évitement de certains impacts environnementaux prises durant toute la conception du projet, nous paraît essentielle afin d'améliorer l'acceptabilité du projet. En partant du postulat que des projets d'une telle envergure provoquent généralement plus de critiques à leurs débuts (lorsque ceux-ci sont méconnus et que de nombreuses variables doivent être ajustées), on peut espérer qu'une communication sur les engagements environnementaux nuancera les critiques recensées lors de l'enquête de terrain et du sondage.

En effet, un des reproches principaux fait au projet Horizeo est lié à la nécessité de défricher une partie du territoire pour pouvoir atteindre l'objectif de production électrique, ayant donc un impact considérable sur les espaces verts, ainsi que la faune et la flore. Or, au fur et à mesure de la conception du projet, de nombreux aménagements ont été faits, dans la logique de la séquence ERC. En voici quelques exemples (non exhaustifs) sur lesquels une communication pourrait être faite:

- **Evitement:** Renoncement à l'électrolyseur, Réduction de la superficie initialement prévue pour le déploiement du parc PV,
- **Réduction:** Réagencement des emplacements des panneaux solaires pour protéger des zones de biodiversité sur des espaces délimités du projet,
- **Compensation:** En accord avec l'article L431-6 du Code Forestier, engagement de compensation des espaces défrichés à hauteur du double des fonctions et services écosystémiques de la partie défrichée.

A l'instar des infographies présentées précédemment, la mise en avant de chiffres et données clés sur les engagements environnementaux concrets liés au projet Horizeo, permettrait de montrer les phases de maturation du projet, tout en signalant aux citoyens une réelle prise en compte de leurs inquiétudes et critiques.

• Chiffres clés de l'intérêt du projet dans la transition énergétique

Comme évoqué dans la partie 2, l'objectif de la collecte est de proposer une solution d'investissement aux citoyens souhaitant participer à la transition énergétique. Ainsi, la communication ne serait pas concentrée sur l'importance du montant total de la collecte mais plutôt sur les bénéfices du projet pour la transition. Ainsi, nous pourrions proposer de mettre en avant le poids de Horizeo dans l'accélération du développement des ENR sur le territoire.

Sur le modèle de la campagne de financement participatif sur la centrale de Monfaucon (33) ayant lieu en décembre 2023, nous pourrions choisir trois chiffres clés :

- La production annuelle de la centrale : 1625 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle en électricité de 740 000 personnes
- En nombre de tonnes d'équivalent CO2 évitées grâce au fonctionnement de la centrale : 386 000 Teq. CO2 évitées /an



Centrale solaire Monfaucon - Lendopolis

Dans le cadre de notre stratégie de communication, il serait plus opportun de parler des bénéfices climatiques du projet pour ces données. Les bénéfices environnementaux au sens de l'impact sur la biodiversité et les écosystèmes locaux seraient mis en avant séparément de la contribution d'Horizeo au développement des ENR.

Une option pourrait même être de prendre le pourcentage du budget alloué au FP sur le budget total et de le communiquer sous la forme du nombre de Teq. CO2 évitées et de la puissance de production uniquement grâce à la contribution citoyenne (et non pour le projet entier). Cela pourrait donner une compréhension plus concrète de l'impact positif de l'investissement sur la lutte contre le réchauffement climatique.

- 4,9 GWh/ an financés grâce à la contribution citoyenne, soit l'équivalent de la consommation annuelle moyenne en électricité de 2170 personnes environ. Ce calcul est basé sur l'hypothèse d'un FP à hauteur de 0,3% du budget total alloué au parc PV, soit environ 2,5 millions d'euros.
- Cela vaut également 1 166 Teq. CO2/ an évitées (méthodologie employée pour le calcul: <https://www.engie-green.fr/calcul-co2-marginales-evitees/>)

- **Bénéfices supérieurs de l'investissement alternatif**

Dans le cadre du financement participatif du projet, la communication faite sur la plateforme choisie pourra se concentrer sur deux points. Premièrement, la différenciation entre les méthodes d'épargne traditionnelles telles que le livret A ou le livret jeune et l'investissement pour financement participatif peut être mise en avant. En effet, les livrets traditionnels proposent en général des taux fixés entre 1,5% et 2,5%. Les financements participatifs EnR proposent quant à eux des taux compris entre 5% et 7%. Dans un contexte d'inflation où de nombreux épargnants souhaitent s'orienter vers des fonds alternatifs, le financement participatif apparaît comme une aubaine.

Annexe

Pistes d'amélioration du travail, prochaines étapes et commentaires émis à la suite de la présentation du rendu intermédiaire le mercredi 21 juin 2023

- Préciser à quel moment du projet on ouvre la campagne de financement participatif ?
- Creuser la temporalité du dispositif de FP, sa mise en place, idée de le faire que sur un quart ou une moitié du parc pour donner plus de pourcentage de budget alloué au FP
- Revenir sur l'idée d'autoconsommation collective - Le montage est plus compliqué mais pourrait plaire davantage au public (Le sujet de l'autoconsommation collective est émergent)
- Approfondir le sondage + Intégrer l'idée de l'autoconsommation dans le sondage, peut-être mentionner la rénovation énergétique également
- Pour la suite du travail, nous écartons l'idée de la création d'une société d'économie mixte impliquant directement les citoyens (une idée qui dépendrait de l'initiative des communes)
- On se concentrera donc sur l'idée d'un modèle de prêt avec un bonus pour les investisseurs

Bibliographie

- Création B. F. « Le crowdfunding ou financement participatif : un outil de financement de la création d'entreprise | Bpifrance Création » . [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/financements/financement-participatif/crowdfunding-ou-financement-participatif-outil> >
- Fournis Y. « L'énergie éolienne au péril de la transition ? Le succès résistible du compromis éolien au Québec » . In : Cairn.info [En ligne]. [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <https://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2017-1-page-77.htm> >
- Wokuri P. « Participation citoyenne et régimes de politiques publiques : nouvelle donne ou donne inchangée ? » . Lien social et politiques [En ligne]. 4 juillet 2019. n°82, p. 158-180. Disponible sur : < <https://doi.org/10.7202/1061881ar> >
- Le référentiel du label - Ce document précise les critères que doivent respecter les projets pour être labellisés et la nomenclature des activités de projets « verts »
- « L'adaptation du cadre juridique de la finance participative » . In : economie.gouv.fr [En ligne]. [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <https://www.economie.gouv.fr/facileco/ladaptation-cadre-juridique-finance-participative> >
- « Crowdfunding : tout savoir avant de se lancer ! » . In : economie.gouv.fr [En ligne]. [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < [https://www.economie.gouv.fr/entreprises/crowdfunding-financement-participatif#:~:text=Il%20s'agit%20d'un,%2C%20entrepreneurial%2C%20etc.\)](https://www.economie.gouv.fr/entreprises/crowdfunding-financement-participatif#:~:text=Il%20s'agit%20d'un,%2C%20entrepreneurial%2C%20etc.)) . >
- Extraits du site de Lendosphère
- Extraits du site Horizeo
- Extraits du site Enerfip
- Extraits du site Lumo

- Extraits du site de Valorem et du site de Watt for Change
- Voltalia, Le parc éolien Rives Charentaises a livré ses premiers mégawattheures à SNCF Voyageurs, Communiqué de presse, 5/09/2023
- Entretien avec Matthieu le Grelle, directeur développement Horizeo - Jeudi 24 novembre 2023
- Entretien avec Quentin Hezard, Service financier, Engie - Lundi 4 décembre 2023
- Entretien avec Mathias André, Responsable des partenariats chez Enerfip - Vendredi 22 décembre 2023
- Sondage du 16/06/2023 - Fête du village de Saucats, 11 participants (en présentiel)
- Sondage de octobre à décembre 2023 - Diffusion sur les réseaux sociaux, 21 participants (en ligne)